

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)**Membres absents** :

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget Supplémentaire de l'exercice 2009 - Décision modificative n° 1 - Approbation

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire est la décision modificative qui permet de reprendre les résultats reportés de l'exercice précédent mais aussi de corriger les montants et les affectations d'enveloppes financières votées au budget primitif.

Il s'inscrit dans un contexte économique particulièrement difficile, avec des tensions particulièrement fortes pour les collectivités territoriales qui voient leurs ressources contraintes par l'Etat et leurs charges augmenter.

En raison de cette situation et après une année 2008 au cours de laquelle il a déjà fallu faire face à une augmentation importante du prix des matières premières, de l'énergie et, par voie de conséquence, du coût des prestations et travaux confiés aux entreprises, le budget supplémentaire 2009 est davantage un budget de réaffectation de crédits votés au budget primitif qu'un budget d'ouverture de crédits nouveaux.

Cette année, le budget supplémentaire général, qui englobe les crédits inscrits au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes du Stationnement, et de l'Auditorium, et de la ZAC Clemenceau-Boudronnée s'élève à **57 177 026,61 €**, qui se répartissent ainsi :

* opérations réelles : 54 743 826,61 € (y compris les résultats reportés de l'exercice 2008),

* opérations d'ordre : 2 433 200,00 €.

Concernant les opérations d'ordre, je vous rappelle que celles-ci ne provoquent ni encaissement ni décaissement de trésorerie, mais qu'elles ont pour but de transférer des valeurs d'une section à une autre ou bien à l'intérieur de la section d'investissement (il s'agit dans ce cas d'opérations patrimoniales).

Les inscriptions budgétaires réelles, pour les deux sections (fonctionnement et investissement) **hors résultats reportés de l'exercice 2008**, sont les suivantes :

* 17 202 211,54 € de dépenses et 15 440 845 € de recettes pour les propositions nouvelles,

* 22 568 180,20 € de dépenses et 22 293 024,37€ de recettes pour les restes à réaliser de l'exercice 2008.

Les crédits nouveaux les plus importants s'élèvent à :

- 963 562 € pour les subventions de fonctionnement attribuées aux associations : ces crédits permettront d'honorer des dossiers en cours d'instruction ou de répondre, dans les prochains mois, à des demandes nouvelles. Ils sont destinés également et principalement à la Camérata de Bourgogne qui a repris la gestion de l'orchestre de l'Opéra ; cette dépense est équilibrée, pour partie, par une diminution de la subvention accordée à l'Opéra Dijon inscrite au chapitre 67 ;

- 258 143 € pour diverses prestations de services ;

- 296 000 € pour l'achat de fournitures de voirie ;

- 111 625 € pour les frais de maintenance.

En investissement, un certain nombre d'ajustements sont prévus, par exemple, pour l'aménagement d'une voie nouvelle à Epirey (275 000 €), l'installation de salles de bains au foyer des Marguerites (140 000 €), et la reconstruction du groupe scolaire et du centre de loisirs Montmuzard (600 000 €). En contrepartie, des crédits votés au budget primitif ont été annulés.

Le contenu des sections de fonctionnement et d'investissement du budget soumis à votre approbation se présente ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, affecté au budget supplémentaire 2009, est de 15 456 385,48 €.

Il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 13 707 086,33 €.

Le solde, soit 1 749 299,15 €, peut être utilisé pour des dépenses nouvelles et pour couvrir les restes à réaliser de fonctionnement.

Les propositions sont les suivantes :

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

Le montant total de la section de fonctionnement s'élève, en dépenses et en recettes, à 2 252 751,15 €.

I - DEPENSES

Les dépenses réelles s'inscrivent pour une somme de..... 2 207 476,15 €
à laquelle il convient d'ajouter 13 275 € de crédits reportés.

Le montant des dépenses d'ordre est de 32 000,00 €.

Les propositions nouvelles se décomposent ainsi :

Chapitre 011- Charges à caractère général..... 1 600 604,15 €

dont :

art. 6042 - Achats de prestations de services..... 258 143,00 €

parmi lesquels figurent 35 500 € pour le gardiennage de la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche, 125 000 € pour les événements d'été et 29 800 € au titre de la gestion des Centres de Loisirs Sans Hébergement.

art. 60613 - Chauffage urbain..... 45 000,00 €

crédit destiné au chauffage urbain de la Fontaine d'Ouche.

art. 60623 - Alimentation..... 24 327,00 €

Pour la distribution de goûters à tous les enfants qui fréquentent le Dispositif d'Education Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (DECAD) de la Fontaine d'Ouche et les havres d'enfants des Grésilles.

art. 60628 - Fournitures diverses..... 82 000,00 €

dont fourniture de sel de déneigement (32 000 €) et divers matériaux de voirie (22 500 €).

art. 60632 - Petit équipement..... 15 000,00 €

art. 60633 - Fournitures de voirie..... 296 000,00 €

dont 250 000 € destinés aux travaux réalisés pour le compte de tiers, et équilibrés par une recette équivalente.

art. 611 - Contrats de prestations de service avec des entreprises..... - 68 000,00 €

La participation de 133 000 € à la programmation de Dijon Première sera versée sous forme de subvention (Chapitre 65). En revanche, une dépense complémentaire de 65 000 € est prévue au titre de la contribution à l'évacuation des eaux pluviales.

art. 6132 - Locations immobilières..... - 10 291,00 €

art. 6135 - Locations mobilières..... 30 000,00 €

art. 614 - Charges locatives et de copropriété..... 15 000,00 €

art. 61522 - Entretien de bâtiments..... 308 890,00 €

Crédit consacré essentiellement à la réfection de la cuisine de la ferme creuse incendiée (80 000 €), à la démolition d'une partie du foyer Aubriot (78 800 €) et à la sécurisation de la chaudière du Musée archéologique (130 000 €).

art. 61523	- Entretien de voies et réseaux.....	34 000,00 €
<i>Somme destinée au faucardage du Lac</i>		
art. 61551	- Entretien du matériel roulant.....	36 000,00 €
art. 61558	- Entretien d'autres biens mobiliers.....	- 12 500,00 €
art. 6156	- Maintenance.....	111 625,00 €
<i>dont 90 000 € pour l'Unité Centrale de Production Alimentaire.</i>		
art. 616	- Primes d'assurances.....	17 000,00 €
art. 617	- Etudes et recherches.....	15 000,00 €
<i>au titre de l'écologie urbaine (bilan carbone)</i>		
art. 6226	- Honoraires et expertises diverses	239 000,00 €
art. 6228	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires.....	4 300,00 €
art. 6231	- Annonces et insertions	5 000,00 €
art. 6236	- Catalogues et imprimés.....	83 300,00 €
<i>Ce crédit est affecté principalement à l'impression du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ainsi qu'à la campagne de communication destinée à faire connaître l'antenne de lutte contre les discriminations.</i>		
art. 6241	- Transports de biens	21 000,00 €
art. 6247	- Transports collectifs	3 210,00 €
art. 6281	- Concours et cotisations divers	3 600,00 €
art. 6283	- Frais de nettoyage des locaux	55 000,00 €
<i>Crédit nécessaire en raison de l'extension du périmètre à entretenir (La Nef, Hôtel d'Esterno, rue Cazotte, rue du Lycée etc.).</i>		

Chapitre 012- Charges de personnel

Les crédits votés au budget primitif 2009 s'avèrent, pour l'heure, suffisants même s'il existe une tension forte au niveau des besoins en renforts et remplacements.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante..... 963 062,00 €

dont :

art. 651 - Redevances, concessions, brevets..... 35 020,00 €

droits d'auteurs des expositions "Matisse et les Fauves hongrois", "la Planète menacée" et de l'Auditorium.

art. 6521 - Subventions d'équilibre aux budgets annexes..... 20 900,00 €

L'inscription au budget de l'Auditorium, de crédits destinés à payer les intérêts moratoires dus au titre des contentieux nécessite un ajustement de la subvention d'équilibre.

art. 6554 - Contributions aux organismes de regroupement..... 6 690,00 €

Participation au fonctionnement du syndicat du plateau de Chenôve.

art. 65735 - Subventions de fonctionnement - Groupement de collectivités . . 1 690,00 €

art. 657361 - Subventions de fonctionnement - Caisse des écoles 5 000,00 €

art. 657362 - Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale - 323 500,00 €

La diminution est liée à une attribution du Crédit Municipal (+ 278 000 €) plus importante que prévu au profit du CCAS et au fait que la Ville prend en charge l'acquisition des locaux rue Cazotte destinés à l'instruction des demandes de Revenu de Solidarité Active ainsi que les frais correspondant au renforcement de l'action de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail au centre-ville, cet été.

art. 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

1 217 262,00 €

Hormis les subventions affectées à la Camerata de Bourgogne (840 028 €) pour assurer la charge de l'orchestre de l'Opéra, et la participation au fonctionnement de "Dijon Première" (133 000 €), c'est une somme complémentaire de 257 509 € qui est inscrite à la nature 6574 pour répondre aux demandes de subventions de fonctionnement formulées par les associations.

Chapitre 656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus..... 63 000,00 €

60 000 € sont destinés à ajuster les crédits de personnel et 3 000 € aux frais de fournitures administratives pour les groupes d'élus.

Chapitre 66 - Charges financières..... 424 500,00 €

Un ajustement à la baisse est opéré sur les intérêts de la dette (- 100 000 €) et sur les intérêts courus non échus (Intérêts Courus Non Echus -121 000 €). En revanche, des crédits sont nécessaires pour la mise en place de produits de couverture de taux (645 500 €). Globalement, ces opérations sont équilibrées par une recette de même montant.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles..... - 691 690,00 €

Il s'agit pour l'essentiel de la diminution de la subvention versée à l'Opéra Dijon (- 720 690 €) qui compense, pour partie, la subvention prévue en faveur de la Camerata. Par ailleurs, un crédit

complémentaire est nécessaire pour annuler les titres émis sur exercices antérieurs (24 000 €).

Chapitre 022 - Dépenses imprévues - 152 000,00 €

Le crédit de 152 000 € voté au budget primitif pour faire face à des dépenses imprévues, est repris pour équilibrer la section de fonctionnement du budget supplémentaire.

II - RECETTES

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à..... 2 252 751,15€

Ce montant comprend les propositions nouvelles, comptabilisées à hauteur de 503 452,00 € et l'excédent antérieur reporté, utilisé pour couvrir les dépenses nouvelles et les restes à réaliser de fonctionnement, comptabilisé au chapitre 002 pour 1 749 299,15 €.

Sont signalées les inscriptions suivantes :

Chapitre 70 - Produits des services..... 232 441,00 €

Quelques recettes complémentaires sont prévues :

art. 704 - Travaux..... 250 000,00 €

Il s'agit de la facturation des travaux de voirie exécutés par la Ville pour le compte de tiers (EDF, Lyonnaise des Eaux, etc.).

art. 70631 - Redevances et droits des services sportifs..... - 60 000,00 €

(Suppression de la recette prévue pour l'accès à la salle d'escalade).

Art. 70632 - Redevances familiales..... 35 636,00 €

L'augmentation de la fréquentation des structures d'accueil destinées à la jeunesse est à l'origine de cette progression.

Chapitre 73 - Impôts et taxes..... - 639 000,00€

Le très fort ralentissement du marché immobilier lié au contexte économique contraint à réduire de 750 000 € la prévision de recettes des droits de mutation et d'enregistrement.

En revanche, l'analyse sur les logements vacants réalisée par un cabinet spécialisé permet d'inscrire, d'ores et déjà, une provision de recette fiscale supplémentaire de 100 000 €.

Chapitre 74 - Dotations et subventions..... 407 662,00 €

art. 74718 - Participations Etat..... 144 193,00 €

dont 30 000 € au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et 88 606 € pour le gardiennage des opérations de construction réalisées dans le quartier des Grésilles.

art. 7472	- Participations de la Région.....	40 000,00 €
	<i>(pour le Critérium du Dauphiné Libéré et l'Iron Tour).</i>	
art. 7477	- Participations - Budget communautaire.....	20 000,00 €
	<i>Pour la création de l'antenne de lutte contre les discriminations</i>	
art. 7478	- Participations d'autres organismes.....	83 469,00 €
	<i>Prestations de service de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or</i>	
art. 7488	- Remboursement par l'Etat relatif aux travaux	130 000 €
	réalisés au Musée archéologique	

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante - 85 500,00 €
Il s'avère nécessaire de réduire le produit relatif à la location du Parc Municipal des Sports compte tenu du retard pris dans l'exécution des travaux.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels..... 163 349,00 €

art. 7788 - Remboursements assurance suite à sinistre..... 155 100,00 €

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'élève, en dépenses et en recettes, à 53 164 702,46 €.

I - DEPENSES

Les dépenses réelles s'inscrivent pour une somme de 14 930 473 € à laquelle il convient d'ajouter 22 127 143,13 € de restes à réaliser.

Le déficit antérieur reporté est, par ailleurs, pris en compte à hauteur de 13 707 086,33 €.

Les dépenses d'ordre totalisent 2 400 000,00 €.

Les principales propositions nouvelles de dépenses d'équipement se décomposent ainsi :

Chapitre 16 - Remboursements d'emprunts..... 14 650 000,00 €

Cette année, deux "contrats long terme renouvelable" (CLTR) sont utilisés comme ligne de trésorerie. Ce recours à des CLTR et non à une ligne de trésorerie traditionnelle, a permis de minimiser le montant des intérêts payés sur les sommes tirées. De plus, en décembre dernier, les propositions des banques, en matière de ligne de trésorerie étaient inacceptables.

En revanche, sur le plan comptable et comme l'exige l'instruction comptable M14 depuis 2006, il convient de retracer tous ces mouvements dans le budget alors qu'auparavant, seuls les comptes suivis par le receveur étaient concernés.

En tout état de cause, au 31 décembre 2009, les montants des tirages et des remboursements devront être identiques, d'où une inscription budgétaire équilibrée, en dépense et en recette, de 14,650 M€ (montant maximum des contrats utilisables).

Plus précisément, ces inscriptions budgétaires n'ont aucun effet sur l'encours de la dette qui, au 31 décembre 2008, s'élevait à 235,694 M€.

Chapitre 26 - Acquisitions de participations..... 50 000,00 €

En sa qualité d'actionnaire fondateur, la Ville de Dijon participera à la constitution du capital social de la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD).

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles..... - 219 900,00 €

Les principales modifications concernent les frais d'études et plus particulièrement :

- diagnostic accessibilité des bâtiments..... - 96 000,00 €
- récolement des bâtiments municipaux..... - 135 000,00 €
- cité Dampierre..... 30 000,00 €
- école maternelle Montchapet - 60 000,00 €
- groupe scolaire et centre de loisirs Montmuzard..... 160 000,00 €
- acquisition d'un logiciel de gestion documentaire..... - 100 000,00 €
- frais d'insertion relatifs aux marchés public..... 25 000,00 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées..... 73 200,00 €

Cette inscription résulte :

- du transfert en section de fonctionnement de la subvention de 40 000 € votée au budget primitif 2009 pour l'Opéra Dijon
- de l'inscription d'un crédit de 35 000 € pour la Camérata de Bourgogne (30 000 € pour des travaux d'aménagement de la chapelle de l'hôpital général et 5 000 € en application de la convention)
- pour le solde, de l'ajustement des enveloppes de subventions aux associations entre investissement et fonctionnement.

Chapitre 21- Immobilisations corporelles..... 1 232 530,00 €

art. 2138 - Constructions..... 1 369 100,00 €

Ce total correspond essentiellement aux acquisitions :

- de constructions dans le cadre de l'aide au secteur locatif..... 650 600,00 €
- des locaux rue Cazotte destinés à l'instruction des dossiers de... 213 500,00 €
demande de Revenu de Solidarité Active
- de cellules dans le cadre de la restructuration du centre commercial de la Fontaine d'Ouche..... 448 500,00 €

art. 2158 - Acquisition de matériel de désherbage alternatif..... 15 000,00 €

art. 2188 - Autres immobilisations corporelles.....	- 183 600,00 €
<i>dont un virement de 159 300 € au chapitre 23 pour l'installation de gradins au Parc Municipal des Sports.</i>	
Chapitre 23 - Travaux en cours.....	- 855 357,00 €
art. 2313 - Constructions.....	- 1 405 357,00 €
<i>Des réductions de crédits existants sont proposées portant, par exemple, sur le commissariat de secteur de la Fontaine d'Ouche (- 407 000 €), le groupe scolaire de la Maladière - création d'une classe (- 60 000 €), le Parc Municipal des Sports (- 1 840 700 €) et la salle d'escalade (- 150 000 €).</i>	
Parmi les crédits nouveaux, on peut citer	
- la mise en conformité de la cité Dampierre.....	515 000,00 €
- la reconstruction du groupe scolaire et du centre de loisirs..... Montmuzard	600 000,00 €
- l'aménagement de salles de bains au foyer des Marguerites.....	140 000,00 €
art. 2315 - Installations, matériel et outillages techniques.....	382 500,00 €
- création d'une voie nouvelle dans le quartier Epirey.....	275 000,00 €
- réfection du pont rue Hoche (crédit complémentaire).....	47 000,00 €
art. 2318 - Autres immobilisations corporelles.....	159 700,00 €
- reconstruction du groupe scolaire Flammarion.....	100 000,00 €
- aménagements extérieurs de la salle d'escalade.....	42 500,00 €

II - RECETTES

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 14 898 473,00 € et les restes à réaliser à 22 127 143,13 €.

Le compte 1068 enregistre les excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme de 13 707 086,33 €.

Les recettes d'ordre sont comptabilisées à hauteur de 2 432 000,00 €.

Les principales recettes du budget supplémentaire sont inscrites aux chapitres suivants :

Chapitre 024 - Produit des cessions d'immobilisations..... 865 573,00 €

Le produit résultant de plusieurs cessions non prévues au budget primitif 2009 est envisageable d'ici la fin de l'année parmi lesquelles :

- hôtel Chambellan.....	1 000 000,00 €
- terrain 16, rue Guy de Maupassant.....	243 513,00 €
- logements dans les groupes scolaires.....	487 760,00 €
- appartement 42, rue Devosge.....	450 000,00 €

A l'inverse certaines cessions ne se réaliseront pas immédiatement ou à un prix inférieur, ce qui conduit à réduire les crédits votés de 1 750 000 €.

Chapitre 13 - Subventions d'investissement..... 383 900,00 €

Les modifications apportées à la programmation de certaines opérations conduisent à réduire des subventions inscrites au budget primitif 2009 (- 161 100 €).

En revanche, figure à ce chapitre, le remboursement de l'Etat concernant les travaux réalisés à la cité Dampierre.

Chapitre 16 - Produit des emprunts..... 13 649 000,00 €

Cette somme correspond à :

- l'utilisation d'emprunts Contrat Long Terme Renouvelable qui disposent d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour 14 650 000 €, cette recette étant équilibrée par une dépense au chapitre 16 de même montant,

- une diminution de 1 001 000 € de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget, rendue possible grâce à une bonne maîtrise des dépenses d'équipement et à des recettes nouvelles d'investissement.

C - OPERATIONS d'ORDRE

Il est rappelé que ces opérations n'entraînent pas de mouvements de trésorerie ; elles ont pour but d'assurer des transferts de valeur d'un chapitre comptable à un autre.

On peut mentionner, à ce titre, l'intégration des frais d'études et d'insertion au chapitre des travaux en cours (1,9 M€) et un crédit de 0,5 M€ destiné à constater les avances sur marché.

En ce qui concerne les budgets annexes, les propositions sont les suivantes :

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Le montant de la section de fonctionnement est de 17 920,00 €, celui de la section d'investissement, qui comprend 261 880,83 € de reports de dépenses, totalise 287 223,22 €.

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES..... 17 920,00 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général..... 6 120,00 €

dont :

- loyer du parking Trémouille..... 2 520,00 €
- primes d'assurances..... 3 600,00 €

Chapitre 66 - Charges financières..... 11 800,00 €

Comme pour le budget principal, il convient de prévoir un crédit pour mettre en place des produits de couverture de taux dans le cadre de la gestion active de la dette. Cette dépense est équilibrée par une

recette de même montant.

II - RECETTES..... **17 920,00 €**

L'équilibre est réalisé avec une subvention émanant du budget principal de 6 120 € et des produits financiers (11 800 €).

B - SECTION d'INVESTISSEMENT

I - DEPENSES

Chapitre 23 - Travaux en cours..... **25 300,00 €**

La principale dépense nouvelle concerne l'aménagement de locaux pour la société de livraison "Petite Reine", au parking Condorcet.

Sur ce budget on constate, par ailleurs, des restes à réaliser pour 261 880,83€.

II - RECETTES

La section d'investissement est équilibrée grâce à l'excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2008, soit 287 223,22 €.

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 21 000,00 €. La section d'investissement, qui comprend 165 881,24 € de reports de dépenses, totalise 385 020,98 €.

L'excédent budgétaire de l'exercice 2008, affecté à la couverture du déficit d'investissement et au solde des restes à réaliser, s'élève à 217 939,74 €.

A - SECTION de FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES..... **19 800,00 €**

Chapitre 011 - Charges à caractère général..... **3 630,00 €**

dont 3 000 € pour la maintenance des copieurs.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles..... **15 670,00 €**

dont 15 000 € pour les intérêts moratoires dus au titre des contentieux.

II - RECETTES..... **21 000,00 €**

Chapitre 74 - Dotations et subventions..... **21 000,00 €**

La participation du budget principal est ajustée pour tenir compte des dépenses nouvelles.

B - SECTION d'INVESTISSEMENT**I - DEPENSES** 1 200,00 €**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles**..... 1 200,00 €

Pour l'acquisition de matériels divers (son, vidéo, etc.).

II - RECETTES

La section d'investissement est équilibrée grâce à un virement interne de 1 200 €.

**BUDGET ANNEXE
DE LA ZAC CLEMENCEAU-BOUDRONNEE**

Le budget supplémentaire permettra de reprendre simplement les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2008 pour ce budget annexe de la ZAC Clemenceau Boudronnée.

Après avoir examiné ces différentes propositions et si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire général de l'exercice 2009 arrêté en dépenses et en recettes, dans les conditions suivantes :

En mouvements réels

. Budget principal	52 985 453,61 €
. Budget du Stationnement	305 143,22 €
. Budget de l'Auditorium	404 820,98 €
. Budget de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	1 048 408,80 €
TOTAL	54 743 826,61 €

En mouvements budgétaires

. Budget principal	55 417 453,61 €
. Budget du Stationnement	305 143,22 €

. Budget de l'Auditorium
. Budget de la ZAC Clemenceau-Boudronnée

406 020,98 €
1 048 408,80 €

TOTAL

57 177 026,61 €

2 - me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur des chapitres tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Délibération adoptée à la majorité :

- pour : 45 voix
- contre : 10 voix

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

6 JUL 2009



PUBLIÉ LE 6/07/09